

Compte-rendu Des délibérations de Commune de Mulsans Séance du mardi 21 juin 2016

Présents : M. ARNOUX Jean-Pierre, M. BOUILLON Paul, M. CABO Alexandre, M. CABO Mickaël, Mme COURTIN Sandrine, M. GERBERON Janick, M. GUILLARD Michaël, Mme MIDAVAINÉ Virginie, Mme PIGEON Karine, Mme YVON Anne-Laure

Excusés : M. LESOURD Patrick donne pouvoir à M. BOUILLON Paul

Secrétaire de séance : Mme COURTIN Sandrine

Approbation par le Conseil Municipal du compte-rendu de séance en date du 10 mai 2016

Délibération 2015-029 - Projet d'effacement des réseaux électriques basse tension, téléphone et éclairage public au centre bourg de Mulsans

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'effacement des réseaux au centre bourg de la commune de Mulsans. Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la deuxième estimation pour un montant total TTC de 265 986 €, la participation de la commune de Mulsans s'élèvera à 109 536 €, le reste à la charge du SIDELC.

Ces travaux concernent l'enfouissement de la distribution d'énergie électrique, de l'éclairage public et des télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération,
- Donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement,
- Prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC,
- Votera pour les budgets 2017 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Délibération 2016-030 - Achat débroussailleuse

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une débroussailleuse et présente le choix de plusieurs devis de débroussailleuses.

Après avoir comparé plusieurs devis, le Conseil Municipal s'est porté sur le choix d'une débroussailleuse de l'entreprise EI JP MOTOCULTURE pour un montant TTC de 879 €.

Délibération 2016-031 – Etude sur la mission d'accompagnement à la création d'une commune nouvelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 13 mai dernier avec les maires de la Chapelle St Martin et Villexanton.

Monsieur le Maire a proposé lors de cette réunion de contacter un cabinet compétent dans le domaine des regroupements de communes. Deux consultants ont été approchés : Stéphane OLEJNICZAK consultant associé « Décision Publique » et Pierre-Olivier HOFER Directeur associé « EXFILO », Expert financier finances locales. Le montant de cette étude menée par ces deux consultants s'élève à 11 910 € TTC.

Elle sera partagée au prorata du nombre d'habitant par commune.

La part de la Commune de Mulsans s'élèvera à 4 228,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à 10 voix et une abstention :

Autorise, Monsieur le Maire à signer la proposition « Décision Publique » et EXFILO, sous réserve que les communes de la Chapelle St Martin et Villexanton émettent un avis favorable.

Délibération 2016-032 - Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique d'été 2024

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives auxquelles la commune de Mulsans est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique d'été 2024,

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine, Considérant que la commune de Mulsans souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

Article Unique – apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Examen du devis réfection partie du chemin Blanc entre la CD 50 et la Bouzie commune de Suèvres

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise TAE pour un montant HT de 6 018,80 € pour la commune de Mulsans et de 3 101,15 € pour la commune de Suèvres.

Il s'agit de reprofiler le chemin sur la partie commune.

Le Conseil Municipal demande à revoir la largeur de la bande de roulement pour les machines agricoles.

Soubassement de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des échantillons de revêtement pour le soubassement horizontal de 0,90 m de hauteur des murs de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la remise en état du parquet pour faire le choix du revêtement et de sa couleur.

Questions diverses

- Permanence de M. Maurice LEROY le mercredi 13 juillet 2016 de 15 h 30 à 16 h 30.
- Les logements sociaux sont occupés par de nouveaux locataires.
- Internet : la mise en service de l'armoire de montée en débit installée dans la cour de la salle des sports est prévu le 13 juillet prochain.
- Une réunion sur le haut débit se tiendra à RHODON le 22 juillet 2016.

Le Maire

La secrétaire

Janick GERBERON

Sandrine COURTIN

Les membres du Conseil Municipal

Jean Pierre ARNOUX

Paul BOUILLON

Karine PIGEON

Michaël GUILLARD

Anne Laure YVON

Mickaël CABO

Alexandre CABO

Virginie MIDAVAINÉ